

Reims, le 12 Septembre 2025

NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE L'AGENT COMPTABLE

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'instruction juridique commune relative aux organismes publics

Article 1 : A compter du 12 Septembre 2025, Madame Séverine CHOQUET est nommée mandataire de l'agent comptable auprès de la caisse de ce dernier.

A ce titre, elle est autorisée à percevoir toutes recettes et à décaisser toutes dépenses réglementaires ou autorisées par le Conseil d'administration.

Elle est habilitée à signer les reçus du quittancier en échange d'espèces à la caisse de l'agent comptable.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter du 12 Septembre 2025 et se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement.

Elle prendra fin automatiquement en cas de départ de l'agent comptable ou de l'intéressée.

Fait à Reims, le 12 Septembre 2025

L'agent comptable,
Guillaume MAGNAT


L'agent Comptable

Signature
numérique de
GUILLAUME
MAGNAT ID
Date : 2025.09.12
15:01:37 +02'00'

La mandataire
Séverine CHOQUET

